IMT Nuremberg Archives

H – 4231

International Court of Justice

H4231 - 0002

521

106

25 AVRIL 1941

SECRETARIAT D'ETAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

F 521

N° 2 / CSE

LE SECRETAIRE D'ETAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

à

Messieurs les PRESIDENTS ou DIRECTEURS RESPONSABLES DES COMITES D'ORGANISATION

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES
DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-ALLEMANDES
30 AVR 1941
409

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUERNBERG, GERMANY
Exhibit RF 4
Filed Jan 14 1946

Ainsi que vous le savez les autorités d'occupation ont été amenées à procéder en France au recrutement d'ouvriers appelés à aller travailler en Allemagne.

A la suite d'entretiens avec les autorités d'occupation compétentes, il a été convenu que ce recrutement sera effectué, sur la base du volontariat et par leurs soins, suivant les conditions générales indiquées ci-après.

Nous vous transmettons copie de la circulaire qui a été adressée par M. le Secrétaire d'Etat au Travail aux différentes Administrations françaises s'occupant du recrutement du personnel.

Nous vous prions donc de bien vouloir porter le contenu de la présente circulaire et de la note jointe à la connaissance de vos adhérents.

LE SECRETAIRE D'ETAT
A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
Pierre PUCHEU

Pour copie certifié conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française

B 44928

H4231 – 0003

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL DES GRANDS CRIMINELS DE GUERRE
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION BELGE

H-4231

F-521

DOC. R.F. N° 41

B 44927

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL DES GRANDS CRIMINELS DE GUERRE

H4231 - 0004

1 page

Exhibit R.F. 41

H4231 – 0005

Filed Jan. 15, 1946